



## COMMUNE DE VIONNAZ

### Enquête publique

L'Administration communale soumet à l'enquête publique durant un délai de trente jours dès la présente publication les dossiers suivants :

Requérant : **Dimab Chablais SA, au nom de Mme Lucienne Richoz, 1895 Vionnaz**

Situation : Parcelle n°493, folio n°3, au lieu-dit « Ouffe »  
Coordonnées 2'558'882/1'128'712  
Zone mixte artisanat - commerce  
Dossier déposé le 26.05.2020

Objet : Ajout d'un élément aux enseignes déjà posées contre la façade

Requérant : **M. Gilbert Coutel, 1895 Vionnaz**

Situation : Parcelle n°1809, folio n°8, au lieu-dit « Ravines »  
Coordonnées 2'558'965/1'128'768  
Zone habitat de plaine (R2)  
Dossier déposé le 27.07.2020

Objet : Remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau

Requérant : **Mme Antonella Boffa, 1895 Vionnaz**

Situation : Parcelles n°594-506, folio n°4-3, au lieu-dit « Serrailles »  
Coordonnées 2'558'652/1'128'560  
Zone habitat de coteau  
Dossier déposé le 07.08.2020

Dérogation : A l'article 12.4.B RCCZ et à la LACCS

Objet : Création d'un mur de soutènement en traverse de chêne et roches

Requérant : **M. René Murisier, 1928 Ravoire**

Situation : Parcelle n°357, folio n°2, au lieu-dit « Au Village »  
Coordonnées 2'558'645/1'128'945  
Zone vieux village (VV)  
Dossier déposé le 05.06.2020

Objet : Pose d'une climatisation sur la façade ouest du bâtiment extérieur

Requérant : **M. Agron Kokollari, 1895 Vionnaz**  
Situation : Parcelle n°2823, folio n°8, au lieu-dit « Pas »  
Coordonnées 2'558'991/1'128'824  
Zone habitat de plaine  
Dossier déposé le 27.04.2020  
Dérogation : A la distance aux limites  
Objet : Construction d'un cabanon de jardin et d'un abri à vélos

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture officielles. Les éventuelles observations et oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par courrier recommandé au Conseil Municipal durant le délai expirant le 21 septembre 2020 à 18 heures.

Vionnaz, le 21 août 2020

L'Administration communale